

Réunion du 11 avril 2014
2014/003

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2014**

.....

L'an deux mil quatorze le onze avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10: Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 31 Mars 2014

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Christian GICQUEL, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Marina DEROUILLAC, Jérôme THOMAS, Hélène DANIEL, Kerry SHEPPARD, Amans GAUSSEL, Yannick JAMEAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Amans GAUSSEL

Pouvoir : Amans GAUSSEL à Christian GICQUEL

A été élu secrétaire de séance : Anne JEHANNO

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-001 Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place du conseil municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Il précise les modalités de mise en place et propose de reconduire le nombre des membres du Conseil d'administration soit 4 membres élus (outre le Président) et 4 membres nommés (par le Maire).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de M. le Maire pour 8 membres au CCAS (4 élus, 4 nommés) et désignent :

Mme Graziella WERNER

Mme Kerry SHEPPART

M. Yannick JAMEAULT

Mme Marina DEROUILLAC, comme membres élus.

Monsieur le Maire précise que des contacts ont été pris avec différentes personnes de la commune œuvrant dans les domaines de compétence du CCAS et fait part du nom de celles qui acceptent d'être membres du conseil d'administration, à savoir :

Madame Lydie RENAULT domiciliée « 2 Rue de la Mairie » à Languédias

Mme Monique RENAULT domicilié « 34 Rue de la Beauflais » à Languédias

Madame Brigitte LEFRANCOIS domicilié « 1 le Presbytère » à Languédias

Madame Fabienne BRANCHERIE domicilié « 6 lotissement du Bourg » à Languédias.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable concernant la nomination de ces personnes comme membres du CCAS

M. le Maire précise que conformément à la réglementation, il prendra un arrêté de nomination.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-002Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place du conseil municipal, il y a lieu de désigner les délégués aux commissions communales.

M. le Maire propose comme cela a été évoqué lors d'un précédent échange avec l'ensemble des conseillers municipaux de créer les commissions suivantes :

**Réunion du 11 avril 2014
2014/003**

Ecole * Finances, Développement économique, Entreprises * Enfance, Jeunesse, Liens Intergénérationnels * Festivités, Vie associative * Développement Durable, Environnement, Chemins * Patrimoine, chemins de randonnées * Communication, Attractivité de la commune, Démocratie participative

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de commission et désigne comme membres :

Ecole	M. Jérémy DAUPHIN, Maire Mme Marina DEROUILLAC M. Jean-Yves NEDELLEC Mme Anne JEHANNO
Finances, Développement économique Entreprises	M. Jérémy DAUPHIN, Maire Mme Hélène DANIEL M. Jérôme THOMAS
Enfance, Jeunesse, Liens Intergénérationnels	M. Jérémy DAUPHIN, Maire Mme Kerry SHEPPARD M. Amans GAUSSEL Mme Graziella WERNER
Festivités, Vie associative	M. Jérémy DAUPHIN, Maire Mme Hélène NEDELLEC M. Jérôme THOMAS M. Yannick JAMEAULT
Développement Durable Environnement, Chemins	M. Jérémy DAUPHIN M. Christian GICQUEL
Patrimoine, chemins de randonnées	M. Jérémy DAUPHIN Mme Anne JEHANNO (avec la participation de l'association Chemins et Patrimoine de Languédias)
Communication Attractivité de la commune Démocratie participative	M. Jérémy DAUPHIN Mme Marina DEROUILLAC M. Amans GAUSSEL

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-003 **Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AUX
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués représentant la commune aux différents syndicats qui sont les suivants :

- ✓ **Syndicat Départemental d'Electricité**
- ✓ **Syndicat de Quélaron**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré désignent au :

Syndicat Départemental d'Electricité	M. Christian GICQUEL, délégué titulaire M. Jérémy DAUPHIN, délégué suppléant
Syndicat de Quélaron	M. Jérôme THOMAS, délégué titulaire M. Jérémy DAUPHIN, délégué titulaire M. Jean-Yves NEDELLEC, délégué suppléant

**Réunion du 11 avril 2014
2014/003**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-004 **Objet : AMELIORATION DE L'HABITAT
DESIGNATION d'un REPRESENTANT COMMUNAL**

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Plancoët/Plélan lance un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat pour les années 2014/2017. Ce dispositif vise à améliorer la qualité énergétique des logements, favoriser le maintien à domicile et développer l'offre locative sur le territoire.

Il propose dès à présent de nommer un représentant de la commune au groupe de travail qui va être mis en place.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu désigne :

- ✓ **Mme Anne JEHANNO** comme représentante de la commune au groupe de travail qui sera mis en place.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-005 **Objet : DESIGNATION « CORRESPONDANT
DEFENSE »**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 02 avril 2014 émanant de M. le Délégué Militaire Départementale des Côtes d'Armor et de la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001 relatif à la mise en place d'un conseiller en charge des questions de défense.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire désigne :

- ✓ **M. Jérôme THOMAS**, « Correspondant Défense »

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-006 **Objet : DESIGNATION D'UN ELU
CORRESPONDANT EN SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire propose de désigner « un correspondant en sécurité routière » et fait part de la mission de cet élu, à savoir :

L'élu « correspondant en sécurité routière » est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétences de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre.

Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.

L'élu « correspondant » présente chaque année au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne **M. Jean-Yves NEDELLEC** comme élu « correspondant en sécurité routière » de la commune.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-007 **Objet : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX
DU CNAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner un élu local du CNAS, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, pris connaissance du rôle des délégués, le conseil municipal désigne :

- ✓ **M. Amans GAUSSEL** comme délégué communal
- ✓ **Mme Régine NOEL** comme délégué des agents

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-008 **Objet : COTE D'EMERAUDE VAL D'ARGUENON
DESIGNATION D'UN DELEGUE**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 31 mars 2014 émanant de M. LE Président de l'office du Tourisme « Côte d'Emeraude Val d'Arguenon » dans lequel, il propose de procéder à l'élection d'un délégué pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris entendu l'exposé de M. le Maire, désigne :

- ✓ **Mme Anne JEHANNO** comme délégué

**Réunion du 11 avril 2014
2014/003**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-009 **Objet : MISSION LOCALE
REFERENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes actions menées par la mission locale et propose de désigner un référent communal.

Après avoir pris connaissance du fonctionnement, des actions de la mission locale, le conseil désigne :

- ✓ **Mme Marina DEROUILLAC** comme référent de la commune auprès de la mission locale du Pays de Dinan.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0010 **Objet : RENOUELEMENT DES COMMISSIONS
COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres des commissions communales des impôts directs en remplacement de ceux jusqu'alors en fonction et dont le mandat expire dès l'installation des nouveaux conseillers municipaux. Il donne lecture d'un courrier en date du 03 Avril 2014 de la Direction des Services Fiscaux de Saint-Brieuc qui précise les modalités de mise en place de cette commission. Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de toutes les informations proposent les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES RESIDANT DANS LA COMMUNE

CHOPIN Yves, Retraité SNCF, 2 lotissement du bourg

THOMAS Michel, Retraité (réceptionniste en électronique), 18 rue du centre

REHEL Alain, Retraité Soudeur, 12 Bel Air

DUBOIS Micheline, agent de la fonction publique territoriale, 2 la Fontaine

TOUTAIN Daniel, Retraité de la fonction publique, 8 le Bos

GUEGUEN Patrick, Agriculteur, 2 lot. De la Grande Tour

RONDEL Maurice, Retraité carrières de granit, 7 Carré

RENAULT André, Retraité Menuiserie, 3 rue du Centre

CORDIER Bernard, Retraité de la fonction publique Etat, 7 le Houx

DEROUILLAC Franck, Maçon, 5 Launay Renault

COMMISSAIRES TITULAIRES RESIDANT HORS DE LA COMMUNE

BROHANNIER Henry , Retraité agricole, La Basse Touche 22980 La Landec

VIGEON Jean-Marie, agriculteur, Cardube, 22980 Trébédan

COMMISSAIRES SUPPLEANTS RESIDANT DANS LA COMMUNE

LEMASSON Dominique, Retraité SNCF, 3 rue le Brulé

BELLOIR Alain, Conducteur, formateur poids lourd, 2 le Val

HAMONET Renée, Retraitee, 13 le Bos

MORIN Alain, Retraité de l'agriculture, 1 la Burie

ADAM Serge, agriculteur, 4 le Tertre

BERTHOLET-KUNTZ Marc, Concepteur process, 10 Bel Air

ANDRE Gilbert, Retraité, 8 Rue le Grand Clos

DOS SANTOS Martine, assistante familiale, 1 le Val

MASSON Patrice, Chauffeur, 3 Ker Azur

GELARD Jean, Retraité Tailleur de Pierres, 6 rue du Grand Clos

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS DOMICILIES HORS DE LA
COMMUNE**

ROBERT Christian, Agriculteur, La Chapelle es Fougeretz Trédias

PETIT Maurice, retraité, La Perrière Mallet, Plélan le Petit

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0011 **Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE
ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de fixer le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints et fait part de la réglementation.

Il précise :

Réunion du 11 avril 2014
2014/003

- ✓ Que lors du précédent mandat, l'indemnité du Maire avait été fixée à 17 % de l'indice 1015 (commune de moins de 500 habitants) et celle des deux adjoints à 6.60 % du même indice.
- ✓ que lors de l'installation du conseil municipal le 04 avril 2013, il a été décidé de fixer à **trois** le nombre d'adjoints.

Il propose comme cela a été évoqué lors d'un précédent échange avec l'ensemble des conseillers municipaux de ne pas augmenter l'enveloppe concernant l'indemnité de fonction des adjoints et de fixer à **4.40%** l'indemnité pour chaque adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, à l'unanimité décide :

de fixer l'indemnité de fonction du **Maire** à **17 % de l'indice 1015 à compter 05 Avril 2014**

de fixer l'indemnité des **trois adjoints** à **4.40 % de l'indice 1015 à compter du 05 avril 2014.**

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A l'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0012 Objet : **ECHARPES ELUS**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune ne dispose pas d'écharpes pour les élus.

Il propose d'en acquérir deux, une pour le Maire et une pour les adjoints et fait part des devis qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des offres, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne son accord pour :

- ✓ l'acquisition de deux écharpes (une pour le Maire, une pour les Adjoints) auprès des Ateliers LE MEE de Saint-Grégoire pour un montant HT de 49 € l'unité.

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0013 Objet : **TELEPHONIE ET MACHINE A AFFRANCHIR**

M. le Maire informe l'assemblée qu'avec Mme Hélène DANIEL, ils ont étudié les différents contrats de téléphonies et d'affranchissements dont dispose la commune et fait part des remarques suivantes :

- ✓ certaines fonctionnalités et certains abonnements ne correspondent pas ou plus aux besoins de la collectivité en raison de sa taille et de l'évolution des technologies.
- ✓ Que certaines locations de matériels s'avèrent onéreuses.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité et dans un souci d'économie:

- Emet un avis favorable pour que les contrats téléphonies et affranchissement soit revus, renégociés pour certains (contrat orange pour l'école etc.)
- Donne pouvoir à M. le Maire :
 - o Pour résilier les contrats en cours avec SIEMENS, PARITEL, NEOPOST, GE CAPITAL Equipement France et avec tout autre organisme lié au dossier de la téléphonie et à celui de l'affranchissement.
 - o Pour payer si elles sont demandées, les éventuelles indemnités de rupture de contrat.
 - o Pour contacter différents opérateurs afin de connaître leurs offres et choisir ceux qui proposeront les abonnements les mieux adaptées à la collectivité
 - o Pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Réunion du 11 avril 2014
2014/003

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0014 **Objet : AMENAGEMENT VOIRIE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait le point avec M. Alain EMERY de l'Agence Territoriale de Dinan sur le dossier de l'aménagement de la RD19 entre Bel Air et la Dalibotière et en donne le compte rendu :

Les travaux doivent repartir à compter du mardi 22 avril par l'engazonnement des trottoirs et la mise en place des totems et par la suite, le surfacage du tronçon et la peinture des bordures.

Il précise qu'ils en ont profité pour faire le tour de la commune, qu'il a soumis à M. EMERY un certain nombre d'aménagements et d'idées à savoir :

Aménagement entre le village de la Burie et l'église (RD 19) par une trame verte

Devant l'école, installation de « coussins berlinois »

✓ Dans le centre, l'implantation de 2 panneaux « STOP »

Changement du « Stop » de la rue du Brulé pour le mettre directement sur la voie départementale venant de Trédias.

Au lieu-dit « La Vieuville », décaler le panneau d'entrée de la commune de manière à faire ralentir à 50kms /heure les véhicules.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

Trouve l'idée intéressante concernant l'aménagement d'une « Trame Verte » entre la Burie et l'église, la mise en place de « coussins berlinois » devant l'école mais souhaite que ces dossiers soit étudié avec diverses hypothèses d'aménagement en concertation avec les services du Département adhésion à l'A.D.A.C

Décide :

- Dans un premier temps, de mettre en place des panneaux « Ralentir –Merci » entre le village de la Burie et l'église.
- De l'implantation de deux panneaux « Stop » dans le centre, l'un devant le bâtiment communal (actuellement local de l'infirmier) sur l'axe Plélan le Petit – Trébédan, l'autre au niveau de la propriété de M. SCHAUMLOEFFEL Jean, axe Trébédan-Plélan le Petit
- De changer le « Stop » qui se situe sur la rue le Brulé et de le mettre sur l'axe Trédias vers le centre bourg.
- De décaler le panneau d'entrée d'agglomération de la Vieuville après le village « La Fontaine » afin de faire ralentir le plus tôt possible les véhicules à 50Kms/H et de mettre en place un panneau « Ralentir –Merci »
- De réfléchir à ce qui peut être mis en place au niveau de l'entrée dans l'agglomération par le tronçon venant de Trébédan.
- D'une manière générale, l'idée est de tester ces premiers aménagements avant d'envisager d'autres choses plus contraignantes et plus radicales si les véhicules ne ralentissent toujours pas.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

M. le Maire informe l'assemblée que le mardi 8 avril, à la mairie de Mégrit, a eu lieu une réunion entre les élus des communes de Languédias, Mégrit et Trédias afin de faire le point sur le RPI et d'évoquer les rythmes scolaires. Actuellement 120 enfants sont scolarisés au niveau du RPI.

Concernant les rythmes scolaires, il fait part de la simulation faite par M. Jean GIBLAINE, Maire de Mégrit, à savoir :

- 15 h de TAP /semaine x36 semaines soit 540 heures
- 2 animateurs payés à 125% du SMIC plus un temps de préparation
- L'OISCL de Broons interviendrait su ¼ temps
- Matériel divers estimé à 3000€ + les frais de déplacement estimés à 500€
- Cela coûterait de 5000€ à 7000€ par commune, aides déduites.

**Réunion du 11 avril 2014
2014/003**

Aides :

L'Etat 45€/an/enfant, la Région (sans certitude) et la CAF 54€/an/enfant

Il faudra organiser des TAP d'hiver et des TAP d'été.

Il reste à faire avant le 24 juin prochain, le PEDT, le recrutement des animateurs et d'un directeur des animateurs, titulaire du BAFD

La prochaine réunion entre les trois communes est prévue le Mardi 13 mai à 20 h à Mégrit.

CROIX DE BOURRIEN

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 10 mars 2014 émanant de M. le Président de l'Association Chemins et Patrimoine de Languédias relatif à la croix de Bourrien qui est renversé face contre terre au bord d'un chemin.

La commission patrimoine est chargée de ce dossier, il est décidé que les élus se donneront la main pour remettre en place cette croix.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jérémy DAUPHIN

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-001 Objet : **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-002Objet : **DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-003 Objet : **DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-004 Objet : **AMELIORATION DE L'HABITAT**

DESIGNATION d'un REPRESENTANT COMMUNAL

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-005 Objet : **DESIGNATION « CORRESPONDANT DEFENSE »**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-006 Objet : **DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT EN SECURITE ROUTIERE**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-007 Objet : **DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-008 Objet : **COTE D'EMERAUDE VAL D'ARGUENON**

DESIGNATION D'UN DELEGUE

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-009 Objet : **MISSION LOCALE**

REFERENT COMMUNAL

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0010Objet : **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0011 Objet : **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0012 Objet : **ECHARPES ELUS**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0013 Objet : **TELEPHONIE ET MACHINE A AFFRANCHIR**

Séance du 11 avril 2014 n° 2014-0014 Objet : **AMENAGEMENT VOIRIE**

Questions Diverses : Ecole et Croix de Bourrien

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		

Réunion du 11 avril 2014
2014/003

--	--	--	--